

Question orale de Mme Kattrin Jadin à Mathieu Michel (Digitalisation, Simplification administrative, Protection de la vie privée et Régie des Bâtiments) sur "Le démontage de l'aile Janson"

Kattrin JADIN (MR) : Monsieur le Secrétaire d'État,

Après un premier permis de démontage refusé par l'administration régionale, il me revient que le permis a finalement été attribué à la Régie des Bâtiments et que cette dernière a directement entamée les démarches nécessaires pour la démolition de l'arrière de l'aile Janson étant donné que les grues ont déjà été observées sur place à l'heure d'écrire ces lignes.

Si le permis a été refusé dans un premier temps par la Région wallonne, c'est parce qu'elle manquait de perspective suite à la démolition et craignait que cette situation provisoire derrière la façade étançonnée devienne un 'provisoire définitif'.

Monsieur le Secrétaire d'État, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

Pouvez-vous me confirmer que le permis de démontage a finalement été accordé ?

Dans l'affirmative, est-ce que vous pouvez m'informer des raisons qui ont fait changer le point de vue de l'administration wallonne en la matière ?

Existe-t-il déjà des décisions quant au futur de la partie située derrière la façade étançonnée ?

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire d'État, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Mathieu Michel, secrétaire d'État: Monsieur le président, madame la députée, je me suis effectivement rendu à Verviers, entre autres pour prendre la mesure des travaux et du dossier que constitue le palais de justice de Verviers.

Aujourd'hui, un permis conditionné a été accordé à la Régie et les phases 1 et 2 du projet sont bien acquises. Restent les phases 3 et 4. La phase 3 est primordiale dans le projet et a été approuvée par la Région wallonne. Par contre, la Régie a décidé d'introduire un recours pour la phase 4.

Dans la phase de démolition ne resteront que la façade avant classée, la dalle du rez-de-chaussée et plusieurs éléments structurels essentiels pour la stabilité actuelle et future du bâtiment. Nous sommes donc bien dans un processus que je peux qualifier de "rénovation-reconstruction".

Il est à noter que ces travaux ne concernent que l'aile Janson et n'ont pas d'impact, dicit la Régie des Bâtiments sur le reste du palais de justice. En outre, la Régie des Bâtiments attend toujours une décision stratégique du SPF Justice concernant les services à héberger sur Verviers. Dès réception de la décision quant aux services judiciaires maintenus sur Verviers, la Régie pourra analyser les besoins de la Justice et planifier l'étude des travaux de rénovation à proprement parler.

Katrin Jadin (MR): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour ces réponses que j'attendais depuis longtemps. Elles sont claires quant à l'avenir de l'aile Janson.

Il convient absolument de trouver les accords nécessaires avec la Région afin de permettre la rénovation de ce magnifique bâtiment. Il a une importance architecturale majeure et est situé au cœur de la ville. Il s'impose de lui trouver de nouvelles affectations.

J'interrogerai votre collègue de la Justice pour savoir ce qu'il en est des programmes des besoins des services judiciaires aujourd'hui encore établis à Verviers, pour avancer utilement la Régie aura besoin de ces données-là.